

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteurs:

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 2 MARS 1857.

L'Eglise au Mexique.

L'état actuel de l'Eglise au Mexique a attiré l'attention toute spéciale de Notre Saint-Père le Pape dans le consistoire secret du 15 décembre dernier, dans lequel il a prononcé une allocution bien remarquable.

Il n'aurait jamais pensé, dit-il, qu'il aurait l'extrême douleur d'être obligé de faire entendre à ses vénérables frères ses plaintes et ses gémissements sur la triste situation à laquelle l'Eglise Catholique est réduite dans la République Mexicaine.

Le Gouvernement Mexicain avait en effet demandé au Saint-Siège en 1853 de conclure un concordat, et le Saint-Père s'était hâté de se rendre à ce désir. Des négociations furent commencées, mais ne purent être conduites à bonne fin, le Mexique ayant subi une révolution et son nouveau Gouvernement ayant déclaré aussitôt "une guerre des plus violentes à l'Eglise."

Le IX raconte ensuite quel fut le premier soin de ce Gouvernement; ce fut de faire basse sur les propriétés de l'Eglise.

"Et pour que cette spoliation sacrilège, ajoutait-il, s'accomplît avec plus de facilité et moins de lenteur, il (le gouvernement) ne craignit pas de stipuler diverses aliénations et de permettre aux assemblées ecclésiastiques de partager des fonds de terre sans suivre la règle tracée par le gouvernement lui-même, pourvu que l'on payât les droits de mutation que le gouvernement s'est arrogés, et que l'on observât certaines conditions établies par la même loi."

"Mais, après s'être emparé des biens ecclésiastiques, continue le Saint-Père, le gouvernement mexicain a rendu d'autres décrets dont l'un abrogeait la loi qui rappelait au Mexique un ordre religieux; par un second, ce gouvernement déclarait qu'il prêterait toute espèce de secours et d'appui à tous les membres des communautés régulières de l'un et de l'autre sexe qui voudraient renoncer à la vie religieuse qu'ils avaient embrassée, quitter leur cloître et se soustraire à l'obéissance due à leurs supérieurs. Ce n'est pas tout. Car l'Assemblée Nationale, formée par la réunion des députés, au milieu des invectives et des outrages dont elle a retenti contre notre sainte religion, contre ses ministres sacrés, contre ses Pontifes et contre le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, a proposé une nouvelle constitution composée d'un grand nombre d'articles, dont plusieurs attaquent ouvertement la religion, sa divine doctrine, ses saintes institutions et ses droits."

Le Saint-Père raconte ensuite à ses vénérables frères que le Gouvernement Mexicain, pour être plus libre d'agir, a exilé des évêques, déporté des prêtres, chassé des religieux. Il a enjoint très-expressément à tous les gouverneurs de provinces d'empêcher par tous les moyens possibles que les lettres-pastorales des Evêques ne fussent ni livrées à la publicité, ni communiquées ou lues dans les Eglises. Enfin il s'est emparé des revenus de certains convents pour les verser dans le trésor public.

"Dieu nous garde, s'écrie alors le Saint-Père, de jamais cesser de remplir notre ministère apostolique en présence d'une telle perturbation jetée dans les choses saintes, et d'une telle oppression de l'Eglise, de son pouvoir et de sa li-

berté. Aussi, pour que tous les fidèles qui habitent ces contrées sachent, ainsi que tout l'univers catholique, que nous réprouvons autant qu'il est en Nous tout ce que les gouvernements de la république mexicaine ont fait au préjudice de la religion catholique, de l'Eglise et de ses ministres, de ses pasteurs, de ses lois, de ses droits, de ses propriétés, et contre l'autorité du Saint-Siège, nous élevons, avec toute la liberté apostolique, Notre voix pontificale au milieu de votre auguste assemblée, et Nous condamnons, réprouvons et déclarons absolument nuls et de nul effet tous les décrets mentionnés ci-dessus, et tous les actes que le pouvoir civil du Mexique a faits avec un tel mépris de l'autorité ecclésiastique et du Siège Apostolique, et avec un si grand préjudice pour la religion, pour les pontifes et pour les ecclésiastiques en particulier. En outre, nous avertissons de la manière la plus grave tous ceux qui ont pris part à ces actes par leurs démarches, leurs conseils ou leurs ordres, de penser sérieusement aux peines et aux censures que les constitutions apostoliques et les sacrés canons des Conciles ont portés contre les violateurs et les profanateurs des personnes et des choses sacrées, ainsi que de la liberté et de la puissance ecclésiastique, et contre les usurpateurs des droits du Saint-Siège."

Voilà où en étaient les choses au mois de Décembre. Aujourd'hui, il s'agit de mettre la constitution nouvelle en force, et par conséquent d'être au mois de Mai un président de la république.

Mais le général Comonfort, qui a un pouvoir dictatorial, ne paraît pas se soucier beaucoup d'abandonner. Il met des entraves à l'exécution des nouvelles lois organiques. Pour pouvoir se maintenir plus longtemps, il paraît même vouloir se montrer moins persécuteur de l'Eglise. Aussi, a-t-il congédié un de ses ministres qui le pressait de s'emparer des propriétés qu'il a laissées au clergé et aux communautés religieuses.

D'un autre côté, les soulèvements sont continus. On se bat sur plusieurs points de la république, qui pour Comonfort, qui pour un autre. Les revenus publics diminuent et la sécurité n'existe nulle part.

Qui sauvera donc le Mexique au milieu de ce bouleversement? Les Américains disent que ce sera l'annexion? Nous n'en croyons rien; l'annexion aura probablement lieu tôt ou tard si les Mexicains continuent à s'entêtrer, mais elle ne fera que consumer la ruine du Mexique.

Ce qu'il faut aux Mexicains, c'est du patriotisme, c'est l'esprit de nationalité. S'ils veulent maintenir celle-ci, qu'ils conservent leur religion, qui, avec leur langue, leur assurera une existence distincte comme peuple.

HECTOR L. LANGEVIN.

Remerciement.

Nous voulions attendre la fin de la publication du rapport de la soirée littéraire de Montréal sur notre feuilleton, pour remercier M. Cherrier des bonnes paroles qu'il a prononcées relativement au Courrier du Canada; mais nous ne pouvons plus, longtemps, contenir l'effusion de notre gratitude.

Notre tâche est difficile, nous le sentons; pour la bien remplir nous avons besoin, dans l'ordre humain, d'un peu de contradiction, de beaucoup de conseils et aussi de quelques encouragements. Une adhésion publique sans réserve, venant d'un homme comme M. Cherrier, est pour nous un événement heu-

reux. Placé par ses talents, ses vastes connaissances, sa haute position, son isolement des passions politiques, son indépendance reconnue, M. Cherrier est une de ces réputations qu'on ne peut attaquer; quand un homme de ce caractère parle au public, ses paroles sont des leçons. L'encouragement que nous donne notre distingué compatriote, constitue pour nous une nouvelle obligation d'être sur nos gardes et de veiller à notre conduite avec un relâchement de soin. Si, par le fait de la faiblesse humaine, nous nous écartions de la ligne qui nous est tracée, qu'on nous reprenne et nous promettons, le cas échéant, de réparer nos erreurs. A tous les hommes de bon vouloir nous demandons des conseils. Que M. Cherrier veuille donc accepter nos remerciements pour le passé et ne pas nous priver de ses avis pour l'avenir.

J. C. TACHE.

L'Instruction.

Vendredi dernier, le Conseil de Ville de Québec augmentait de près de £300 l'allocation ordinaire en faveur des Ecoles de la Cité.

Cette augmentation lui avait été demandée par M. le Surintendant de l'Education dans le Bas-Canada, l'Honorable M. Chauveau, et aussi par plusieurs Commissaires d'Ecoles.

Elle a été accordée de la meilleure grâce du monde, parce que chacun a compris que ce que l'on consacre à instruire la jeunesse, loin d'être perdu, rapporte des profits immenses, puisque l'enfant au lieu d'être oisif et de se perdre acquiert de la science, devient un citoyen éclairé et utile à la société.

Le seul regret du Conseil a été de ne pouvoir, sous les circonstances actuelles, octroyer une somme plus élevée.

Nous espérons que cet exemple, donné par la Municipalité de Québec, profitera à la cause de l'Education, et que là où les sommes consacrées à instruire la jeunesse ne sont pas suffisantes, on fera de nouveaux efforts, et l'on se rappellera qu'un peuple ne peut se maintenir et conserver son indépendance s'il n'a pas d'Instruction.

Un mot sur les affaires du vieux monde.

FRANCE.—Le gouvernement effectue une réduction considérable de l'armée; le moyen employé est l'octroi de congés aux militaires des classes les plus anciennes; de sorte que tout en réduisant la dépense du ministère de la guerre on n'affaiblit nullement les forces disponibles de l'empire en cas d'éventualités de guerre.—Paris a été choisi pour être le siège des conférences sur les affaires de Prusse et de Suisse.—M. Biot a été reçu à l'Académie, c'est M. Guizot qui a répondu au récipiendaire.

ANGLETERRE.—L'opposition donne beaucoup de mal au ministère; lord Palmerston n'est pas sur un lit de rose et il mérite bien ce qui lui arrive. Lui qui a jeté par sa politique des brandons de discorde dans les petits états, se voit sous le poids de l'impopularité des guerres de Perse et de Chine, de l'agitation contre l'Income-Tax et avec les difficultés créées par la misère qui règne en Angleterre.

Le discours d'ouverture de la session, dit

la Presse, parle de "la satisfaction qu'éprouve Sa Majesté à voir le bien-être et le bonheur de son peuple," quand de nombreux ouvriers sans travail parcourent les rues de Londres en faisant entendre leur cri monotone: "All out of work (tous sans ouvrage)."

AUTRICHE.—A la suite de la nouvelle d'une amnistie générale accordée par l'empereur François-Joseph, on annonce la mise à exécution de grands projets de réformes dans l'administration des communes et de l'armée. La presse autrichienne est en guerre avec quelques journaux de France relativement à des articles consacrés à la glorification de la politique autrichienne sur la question d'Orient. Le Journal de Francfort attribue à l'Autriche la conclusion de la paix avec la Russie; les journaux français prétendent que l'assaut de Malakof y est bien pour quelque chose aussi; ils ont peut-être tort sur ce point.

RUSSIE.—L'Empereur s'est déclaré, il paraît, en faveur du statu quo, sur la question d'Asie; c'est-à-dire qu'il s'oppose à toute empiétement de la part de l'Angleterre, est en faveur de l'indépendance du Schah de Perse; mais est aussi en faveur de la reddition d'Hérat.

PRUSSE.—Le ministère propose la création de nouveaux impôts. Les chambres paraissent peu disposées à consentir à ce projet. On dit le roi tellement attaché à ce projet qu'on craint une dissolution de la chambre si l'impôt est refusé.

ESPAGNE.—Le Journal des Débats fait beaucoup d'éloges de la réforme financière qui s'opère en Espagne.—On faisait grand bruit depuis quelque temps d'une conspiration républicaine; on a découvert le complot, qui était sans importance. Le chef de ces conspirateurs était un colonel de régiment en retraite et mécontent.

NAPLES.—Le royaume des Deux Siciles continue à être tourmenté par des soulèvements, provoqués par les républicains d'un côté et les Muratistes de l'autre; une partie des résidents français se rangent du côté de la famille Murat; les résidents anglais font cause commune avec les républicains. Le gouvernement continue néanmoins sa marche et opère des réformes importantes. Il a été décidé que le traité avec la république Argentine, en vertu duquel la république se charge de donner des terres aux transportés napolitains, moyennant 1,300 fr. par tête, payés par le roi de Naples. La république doit fournir avec les terres des instruments aratoires et des bestiaux, et faire jouir les déportés politiques des droits de cité argentine.

HOLLANDE.—Le pays présente en ce moment un bien triste spectacle; le roi Guillaume III maintient au pouvoir un ministère avec lequel les chambres ne veulent aucunement travailler et auquel elles ont donné directement et sans tempérament un vote de non confiance. Les hommes bien pensant et bien voulant espèrent néanmoins que le roi viendra à de meilleures dispositions, que la situation va changer et que cette malheureuse affaire se terminera dans le sens de la liberté et de l'ordre.

BELGIQUE.—Les chambres s'occupent de l'enseignement supérieur.—On a décidé l'entrée et la sortie libre d'impôt de tous les objets d'alimentation.

PERSE.—Les tribus arabes se sont jointes aux persans dans la guerre actuelle.—Toutes

les nouvelles sont contradictoires, relativement au règlement de la question persane.

ROME.—Le Saint-Père vient d'accorder une amnistie aux condamnés politiques, en exceptant naturellement ceux qui, à des délits politiques, ont joint des crimes commis à la faveur du désordre.

MOLDO-VALACHIE.—Un firman de la Porte ottomane convoque les cinq classes de la population des principautés à élire un divan chargé de faire connaître à la commission Européenne les vœux des populations au sujet de la nouvelle constitution Moldo-Valachie. Ces cinq classes de la population sont 1o. Le clergé, 2o. les boyards, 3o. les propriétaires, 4o. les communes rurales, 5o. les villes. Les élections seront protégées par l'autorité sous la surveillance des commissaires des puissances. Le pouvoir ne doit intervenir que pour maintenir l'ordre et la liberté des élections.—La France maintient énergiquement l'idée de l'union des principautés.

GRECE.—La France, l'Angleterre et la Russie ont abandonné des annuités d'amortissement sur l'emprunt hellénique, à la condition d'en employer le montant à la confection de travaux publics. On fait cesser l'occupation du territoire du roi Othon par les troupes des alliés.

CHINE.—Les nouvelles de Chine sont toutes contradictoires. La France, il paraît, ne prendra pas une grande part dans cette affaire.

EGYPTE.—Le pacha d'Egypte a licencié une partie de son armée qui a coutume d'être considérable. Les uns attribuent cette mesure à des difficultés financières, d'autres à une boutade du pacha à propos des ordres reçus de Constantinople de modifier le costume des troupes.

PETITES NOUVELLES.—Dans la dernière correspondance du Courrier des Etats-Unis on trouve quelques petites nouvelles, comme le spirituel correspondant du Courrier les noume, qu'on ne trouve pas dans nos journaux; voici: On dit que le grand peintre Horace Vernet doit visiter les Etats-Unis.—On annonce encore à M. les Yankees la visite de M. Ledru Rollin.—Il paraît que Mlle. Rachel se querrelait en Egypte avec sa sœur Mlle. Sarah Egipé; pour en finir, Mlle. Rachel, qui, comme le dit M. Gaillardet, était plus malade de sa sœur que de sa poitrine, a renvoyé sa sœur à Paris.

J. C. T.

Nouvelles de Rome.

Nous reproduisons de l'Univers l'article suivant des nouvelles de Rome jusqu'au 22 janvier.

"Le samedi 17, le général de Goyon a passé la revue de sa petite armée, qui formait encore un déploiement de forces assez imposant. La gendarmerie et l'artillerie étaient massées sur la place du Peuple; le génie et le 25e régiment de ligne couvraient les pentes du mont Pincio, pendant que le 49e régiment couronnait les hauteurs. Du haut des terrasses qui dominent le mont Pincio, la vue jouissait de tous les détails de cette fête militaire, qui avait attiré beaucoup de spectateurs, et parmi eux les Anglais se comptaient par centaines. Leurs remarques, qu'ils ne se faisaient pas faute d'émettre à haute voix, montrent le dépit que leur cause la présence de quelques troupes françaises à Rome. Ces touristes mélancoliques, qui promènent leur ennui dans toutes les parties de l'Italie, regrettent sans doute la tranquillité et

FEUILLETON.

SOIREE LITTERAIRE

AU CABINET DE LECTURE DE LA PAROISSE DE MONTREAL.

(Pris de la Minerve.)

(Suite.)

"Certainement j'admire bien le journalisme, me j'admire sans doute, sa puissance, les dimensions qu'il a prises, son étendue; en vérité, je l'admire, quand je le considère disposant de tant de forces, de tant de moyens, avec une armée immense à sa disposition, se répandant partout et chaque jour et à tous les instants, sur tous les continents et jusque dans les îles les plus lointaines de l'Océan; mais je l'admire avec quelque restriction, car j'avoue qu'il me fait l'effet d'un géant immense, énorme devant lequel on peut être tout rempli d'étonnement et d'admiration, mais qui a en même temps quelque chose de réellement inquiétant et effrayant. (Hilarité et applaudissement.)

"Il est vrai qu'il n'y a pas un seul journal qui ne déclare qu'il n'abusera jamais de sa puissance, qui ne proteste qu'il est animé des meilleures intentions, il n'y en a pas un seul qui ne se donne pour agir, parler et procéder si ce n'est au nom des plus saints et des plus purs principes qu'il y ait au monde. (Hilarité générale.)

"Tout journal assure toujours, comme dans son prospectus: qu'il ne paraît, QUE POUR FAIRE LE BIEN, ET MEME QUI PLUS EST POUR FAIRE MEUX QUE LES AUTRES; ENFIN IL VIENT, dit-il, POUR REMPLIR UNE LACUNE ET POUR RÉPONDRE A UN BESOIN QUI SE FAISAIT DEPUIS LONGTEMPS ET UNI-

VERSELLEMENT SENTIR (Rires et applaudissements.)

"Cette prétention est louable en soi, car il n'y a rien à blâmer dans la justification et le désir de faire mieux que les autres, cette prétention on la rencontre même dans les livres les plus modestes, ainsi chaque nouvelle grammaire qui paraît, assure dans sa préface qu'elle est publiée pour répondre à un besoin réel et pour corriger toutes celles qui sont venues avant elle. Mais cette prétention des journaux, toute louable qu'elle soit, il faut savoir s'ils la remplissent et comment ils s'en acquittent, et il ne faut pas se fier à tous ses paroles, cela ne semble assurément, un point capital.

"Ils paraissent dans le monde pour éclairer, pour instruire, en un mot, pour enseigner; or c'est une grave chose que d'enseigner le monde, c'est aussi une grave chose que de se confier à ceux qui enseignent.

"Et d'abord pour enseigner, ont-ils vraiment reçu mission et si l'on prétend qu'ils l'ont reçue, ne faut-il pas encore, au moins s'inquiéter de quelle manière ils l'accomplissent.

"Assurément on ne peut dire qu'il n'y a pas tant à s'inquiéter d'eux, que leur influence est nulle ou indifférente, qu'on lit un journal en passant, en sachant bien à quoi s'en tenir et sans lui donner autrement d'importance; ah je ne dirai point cela, je croirai plutôt que l'on peut juger un homme d'après le journal qu'il lit habituellement et je ne m'en étonne pas parce que je sais que les idées sont toutes puissantes, or voilà ce que l'on trouve dans un journal, des idées.

"Si elles sont bonnes, elles éclairent la société, l'affermissement, la conservation, la sauvegarde; si elles sont fausses elles égarent la société, l'affaiblissent, la divisent, dé-

truisent ses convictions et l'écroulent ainsi en la ruinant. Voilà quelle est la puissance des idées, et l'influence du journalisme qui les propage est suivant son esprit et ses principes ou un baume qui sauve ou un poison qui tue. (applaudissements.)

"Or d'après cela, pourra-t-on dire, qu'il n'y a rien à redouter dans le journalisme en général et qu'on peut honnêtement et patriotiquement consacrer ses efforts à le répandre et à le propager quel qu'il soit, et quelle que soit sa pensée; ah, sans doute il faut prendre garde et ne pas agir à aveuglément et sans discernement, puisque si grande est l'influence des idées dont vit le journalisme.

"Mais, dira-t-on, il suffit d'être prévenu à cet égard; un esprit sage et éclairé sait reconnaître, ce qui est faux et ne s'en laisse pas attéindre, tandis qu'il sait profiter de ce qui est bon et utile.

"Cependant, voilà ce que dit un écrivain remarquable: le plus grand malheur pour un peuple, ce n'est pas la guerre, car le commerce, l'industrie, le développement de la population peuvent réparer toutes les ruines et les pertes de la guerre; ce n'est pas non plus l'épidémie, ou la peste, après leurs plus terribles coups on a vu les nations se relever et continuer leurs destinées, aussi grandes qu'auparavant. Mais le plus grand malheur d'un peuple, c'est lorsqu'on attaque en lui les principes de la morale; c'est de voir saper en lui, ce qu'il y a de plus important et fondamental, c'est-à-dire, les grands principes de la religion et de la morale.

"Or c'est là l'œuvre du mauvais journal et du journalisme quand il n'agit que d'après de fausses idées et de mauvaises doctrines. Et c'est admissible que les esprits pourvus si

facilement reconnaissent le mal et se prémunir contre lui."

"La société des honnêtes gens se compose de deux classes, d'abord ceux qui ne font pas le mal, parce qu'ils n'en ont pas, c'est-à-dire l'idée, parce qu'il ne leur vient pas même en pensée, parce qu'ils ne le connaissent pas. Et ensuite ceux qui le connaissent sans doute, qui le rencontrent même dans leur cœur, mais qui le combattent.

"Les premiers sont les gens innocents, les seconds sont les gens vertueux, or je ne suppose que tout cet auditoire ne se compose entièrement que de ces deux catégories. (Hilarité générale.)

"Mais je vous le demande à vous-mêmes, est-ce donc un avantage pour un cœur honnête que cette lumière du mal, n'est-ce pas plutôt une débâcle que la révélation subite du mal avec ses souillures et ses honnetes, sans parler de son poison et de sa funeste influence.

"Et quant aux gens qui forcément ont vu le mal et l'ont connu, mais qui énergiquement le repoussent et le combattent, ceux-là même croyent-ils donc qu'ils n'ont rien à craindre, à se laisser pénétrer de toute sa puissance, de ses illusions et de ses prestiges.

"Quel est donc celui qui est assez sûr de lui-même pour se croire insensible à de telles atteintes, à un pareil contact, croit-il donc que son cœur est à l'abri de l'action dévorante du mal et insensible, comme dit-on, était devenu l'estomac de Mithridate, à toutes sortes de poisons. (Applaudissements prolongés.)

"Mais, dira-t-on encore, n'est-il pas bon de connaître le pour et le contre sur toutes sortes de questions, n'y a-t-il pas quelque utilité, n'y trouve-t-on pas plus de lumière, ne

peut-on juger mieux en plus pleine connaissance de cause?"

"C'est-à-dire ne peut-on chercher à faire de la lumière dans l'esprit, avec des ténèbres et y produire le jour au moyen et à l'aide de la nuit?"

"Je réponds que d'abord, en général, celui qui a lu le contre et s'en trouve convaincu, n'est guère tenté ensuite de lire le pour, et ainsi réciproquement. (Applaudissements.)

"Et que s'il avait le temps et la volonté de le faire, ce qui ne peut arriver que rarement, et s'il pouvait mettre toujours un bon journal à côté d'un mauvais, il n'est pas sûr que l'on détruirait l'effet de la première lecture. Car l'effet du poison n'est pas toujours empêché par le contrepoison, il ne l'est jamais même entièrement, il en reste toujours quelque chose.

"Enfin qui peut dire qu'on rencontrera précisément la réponse dont on a besoin et que le bon journal répondra directement aux difficultés que le mauvais journal a fait naître dans l'esprit.

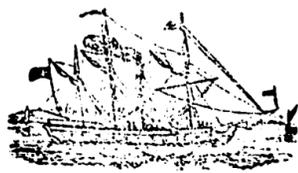
"Mais ce qui est certain c'est qu'il est bien des questions et ce sont les plus importantes auxquelles on ne peut toucher sans de très grandes recherches et sans de très grandes études, cela soit dit en passant, et sans vouloir porter atteinte à la considération dont jouit la liberté de la Presse." (Rires et applaudissements.)

"Nous regrettons bien de ne pouvoir rendre tout le talent d'expression de ces discours si intéressants et remarquables, nous regrettons aussi tout particulièrement de ne pouvoir mieux faire pour les paroles qui en ont été la péroraison, paroles graves, imposantes et qui ont fait véritablement dans tout l'auditoire une sensation profonde."

(A continuer.)

PAR VOIE TELEGRAPHIQUE.

(Reçu par le "Courrier du Canada.")



NOUVELLES D'EUROPE. ARRIVEE DU NAVIRE VAPEUR NIAGARA.

Le steamer Niagara est arrivé à Halifax samedi matin; il apporte des nouvelles plus récentes de trois jours que celles publiées dans nos dernières feuilles.

Les steamers "City of Washington" et "Atlantic" étaient arrivés à Liverpool, le premier le 12, et le second le 13. Le steamer "Patriot" était aussi parvenu à sa destination après une traversée d'un peu plus de neuf jours.

Le Daily News dit que l'intention du Gouvernement anglais n'est pas d'envoyer des troupes d'Angleterre en Perse. Il ajoute qu'il sait cette nouvelle de bonne source, et qu'il peut même dire que les troupes qui sont à Bushire ne gagneront pas l'intérieur, et que l'on fait de grands efforts pour conclure la paix.

Le même journal annonce qu'il ne sera pas envoyé de troupes de l'Angleterre en Chine.

Le Times de Londres assure ses lecteurs que les articles du Morning et de la Presse de Paris ne peuvent pas affecter la solution satisfaisante de la difficulté survenue au sujet des Principautés Danubiennes; il ajoute que c'est le devoir de l'Angleterre de se déclarer positivement contre toutes les tentatives apportées à servir les intérêts de l'Empire Ottoman, et d'agir avec fermeté, conformément à la détermination qu'elle a prise de s'opposer à l'union des Provinces du Danube.

Assemblée législative.

Nous empruntons du Morning Chronicle les divisions suivantes, sur la réponse au discours du Gouverneur et sur les amendements que l'opposition a tenté de faire à cette réponse.

Sur la motion de M. Dorion, relativement à la nomination du juge-en-chef Draper, la chambre s'est divisée comme suit:

Pour:—M.M. Bell, Biggar, Brown, Bureau, Cameron, Chaffers, Christie, Chas. Daoust, Darche, Delong, J. B. E. Dorion, A. A. Dorion, Ferguson, Foley, Fraser, Freeman, Gamble, Galt, Hartman, Holton, Lumsden, McKeuzie, Marchildon, Matheson, Munroe, Patrick, Prevost, Wilson et Wright.—30.

Contre:—M.M. Allyn, Benjamin, Bowes, Proc. Gén. Carter, Cauchon, Caley, Chapais, Chisholm, Church, Conger, Cook, Chrysler, Daly, J. B. Daoust, Desautels, Dionne, Dostaler, Evans, Thos. Fortier, O. C. Fortier, Fournier, Gil, Labelle, Laporte, Larwill, Lenoir, Loranger, Macbeth, Proc. Gén. McDonald, McEann, Masson, Matheson, J. C. Morrison, Angus Morrison, Palette, Poiriot, Powell, Robinson, Roblin, Sol. Gén. Ross, Jas. Ross, Shaw, Simard, Sol. Gén. Smith, Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Terrill, Thibault, Turcotte, Yelding.—52.

M. McKenzie proposa alors, secondé par M. Darche, l'amendement suivant au 15e paragraphe de la réponse:

"Nous voyons avec regret que Son Excellence n'a pas cru à propos de nous recommander une mesure qui aurait pour but de diminuer le fardeau pesant des taxes qui, au moyen du tarif, pèsent si lourdement sur la grande masse du peuple."

Et la division comme suit: Pour, 23; contre 56.

M. McKenzie proposa encore l'amendement qui fut secondé par M. J. B. E. Dorion:

"Nous regrettons vivement que Son Excellence ne voie pas de moyen d'inviter cette chambre à voter l'adoption d'une mesure qui aurait pour résultat de diminuer le crime et le vice de l'intempérance causés par l'usage des boissons enivrantes."

Et la chambre se divisa comme suit:

Pour l'amendement.—M.M. Bell, Biggar, Brown, Bureau, Chaffers, Christie, Church, Cook, Darche, Delong, J. B. E. Dorion, Ferrer, Foley, Fraser, Freeman, Galt, Hartman, Jobin, McKeuzie, Marchildon, Matheson, Munroe, Patrick, Prevost, Satchard, Wilson, et Wright.—27.

Contre.—54.

La réponse au discours du gouverneur fut alors adoptée.

MEMBRES DU PARLEMENT.—Le Globe de Toronto de jeudi dit que les membres dont les noms suivent étaient arrivés à Toronto:

MEMBRES DU PARLEMENT.—Lhon. M. Sicotte; M.M. A. A. Dorion, J. B. E. Dorion, J. E. Turcotte, T. J. J. Loranger, J. Gil, J. H. Jobin, G. M. Prevost, Desautels, Poiriot, Laporte, J. B. Daoust, J. O. Bureau, J. E. Thibault, J. C. Chapais, Dionne, T. Fortier, Octave Fortier, Fournier, Simard, Marchildon, Dostaler, Bellingham, Dunbar Ross, etc.

MEMBRES DU PARLEMENT.—M.M. S. Smith, Roblin, Patrick, Rankin, Foley, Delong, Chrysler, Larwill, Church, Clarke, Lumsden, Munroe, E. Cook, Yelding, McEann, Powell, James Ross, Conger, Satchard, G. Benjamin, W. B. Robinson, etc.

CONSEILLERS LEGISLATIFS.—Hons. E. Pelly, J. Simpson, P. H. Moore, J. Morris, Samuel Mills, E. Murray, Adam Ferguson, J. Crooks, L. A. Desautels, E. Masson, F. A. Quesnel, etc.

Il faut espérer que les conseillers législatifs du Bas-Canada, qui ne sont pas encore arrivés à Toronto, se hâteront de se rendre à leur poste.

NOUVELLES DIVERSES.

BAZAR.—Le bazar réouvert en faveur de l'école de Ste. Brigitte a produit la somme très élevée de £1140, dit le Mercury de samedi. Ce résultat magnifique est le plus bel éloge que l'on puisse faire des dames charitables qui avaient entrepris cette bonne œuvre; il indique aussi que la libéralité des citoyens de Québec est inépuisable.

ÉCOLES NORMALES.—C'est le 3 de mars que l'inauguration des Ecoles Normales de Montréal a lieu.

ÉCOLE D'ÉQUITATION.—A l'École Militaire de M. Kirk dit que le gouvernement doit fournir sur le chemin St. Louis un terrain de 250 pieds sur 180 pour y construire un édifice destiné à une école d'équitation pour la cavalerie volontaire de Québec. Ce corps a contribué généreusement aux frais de cette construction, qui s'élevèrent à £500. On s'attend à ce que la bâtisse sera terminée au 15 de mai prochain.

LA MILICE.—Le Gazette Militaire de M. Kirk annonce que le lieutenant-général Sir William Eyre, Commandant des Forces, doit passer en revue tous les corps volontaires, afin de faire rapport au Gouvernement Impérial sur le discipline qui règne dans les rangs de la milice. Il paraît que les Corps armés et disciplinés de la Province sont maintenant composés de plus de 5,000 hommes.

M. PÉPIN ET LE "MONTREAL WITNESS."—Le Montreal Witness annonce, au nom de la French Canadian Missionary Society, que M. Pépin, le ministre de St. Roch, n'a eu, en aucun temps, aucune liaison avec cette société. Le Witness félicite son confrère et la Société pour la conversion des Canadiens-Français sur leur bon goût en cette occasion.

PÈRE ET FILLE.—Un nommé James Duffy vient d'être condamné à Montréal à £5 d'amende ou à 2 mois de prison, pour avoir frappé à coup de poings sa fille Ann Duffy qui a porté plainte contre lui. Le Pilot, qui cite ce fait, ajoute que Duffy a déjà commis de semblables brutalités; aussi le juge lui a ordonné de fournir deux cautions de £30 chaque pour 6 mois.

ADROIT VOLÉ.—Le Transcript de Montréal publie une lettre d'un de ses abonnés, qui l'informe qu'un vol vient d'être commis sur la

ruce McGill, à Montréal. L'adroit escroq a introduit, par une petite ouverture destinée à la ventilation, une tige de fer dans un vitrail d'une boutique de bijoutier, et en a enlevé par ce moyen et sans entrer dans l'établissement une paire de pendants d'oreilles.

ELUS DE CRIMINELS ET D'IVROGNES QUE DE MINISTRES.—Le Christian Register dit que le chargé des Etats-Unis coûte chaque année la somme de \$12,000,000, les criminels y coûtent \$10,000,000, les avocats \$70,000,000, le tabac \$80,000,000, et le ton \$200,000,000.

ASSASSINAT.—Un homme du nom de Michael Fitzgerald vient d'être assassiné à Port Hope, avec une maison de désordre, par une fille du nom d'Anna Maria Read. Le jury du coroner a rendu un verdict contre elle. Il paraît qu'elle l'a tué d'un coup de couteau ou autre instrument pointu.

PRINTÈMES.—L'Esprit des Trois-Rivières, du 25 de février, dit que la température y est tellement douce que les oiseaux du printemps, lesquels d'ordinaire font leur apparition en avril, ont déjà rendu visite aux environs de la ville.

INSTITUT D'ARTISANS.—L'Esprit annonce qu'on vient de fonder à St-Antoine de la Rivière-du-Loup un Institut d'Artisans et une Association de Bibliothèque. Les élections des officiers de cette institution ont eu lieu le 4 du courant et ont donné le résultat suivant:

Présidents honoraires, le Révérend M. Boucher, curé desservant de la dite paroisse, et le Révérend M. Lehoullier, ancien curé.

Officiers actifs.—L. H. Guynon, écuyer, M. D. Prévost, Louis Baribeau, écuyer, Vice-Président; C. E. Gagnon, écuyer, Secrétaire; Charles Lemaître Augé, écuyer, M. D. Bibliothèque; Hub. Lemaître Augé, écuyer, Assis-tant-Bibliothécaire; Joseph Edouard Pichette, Edouard Lemaître, Moire Villeneuve, et Edouard Caron, écuyers, Directeurs.

ACCIDENT.—Le Spectator d'Hamilton rapporte que le 25 du courant une canadienne française du nom de Marie Jettrey (?) s'y est noyée accidentellement.

NOUVEAU BRUNSWICK.—Dans l'Assemblée Législative du Nouveau Brunswick, M. Fisher a donné avis qu'il proposerait la motion suivante en amendement à la réponse proposée au discours du Gouverneur: "Nous, les Communes du Nouveau Brunswick, remercions Votre Excellence du discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et assurons Votre Excellence que nous sommes prêts à donner aux sujets, qui y sont mentionnés, toute l'attention que leur importance exige; notre devoir nous force néanmoins à déclarer très respectueusement à Votre Excellence que ses avis constitutionnels ne possèdent pas la confiance de cette Chambre."

MEXIQUE.—Les dernières nouvelles de Mexico nous apprennent que l'Administration du Général Comonfort acquiert de la force, et l'on croit que la révolution est comprimée. On a arrêté plusieurs chefs du mouvement. Le Colonel Butterfield, porteur du traité entre le Mexique et les Etats-Unis, est parti de Mexico, et nous voyons par les journaux qu'il vient d'arriver aux Etats-Unis.

ETATS-UNIS.—Une dépêche de Mobile nous annonce l'arrivée en ce port du steamer mexicain Guacero. Ce navire a en pour mission expresse d'amener aux Etats-Unis trois porteurs de dépêches, chargés d'une triple copie des conventions récemment négociées entre le président Comonfort et M. Forsyth, ministre des Etats-Unis à Mexico.

S'il faut en croire ce qu'ont annoncé des correspondances reçues il y a quelques jours, ces conventions stipulent d'une part la cession de la Sonora aux Etats-Unis—de l'autre un emprunt de quinze millions de dollars, en garantie duquel le gouvernement mexicain donne au gouvernement américain hypothèque sur la Basse-Californie et l'Isthme de Tehuantepec.—(Courrier des Etats-Unis.)

MONNAIE.—La Chambre des Représentants des Etats-Unis vient d'adopter le projet de loi touchant la valeur à donner aux monnaies anglaises aux Etats-Unis. Le secrétaire du Tré-

sor devra désigner quelqu'un qui agira de concert avec un délégué du gouvernement anglais, pour remplir le but qu'on se propose. \$5,000 sont alloués pour cet emploi.—(Courrier des Etats-Unis.)

(Pour toutes les nouvelles non signées.) A. GARIBAU.

FAITS DIVERS.

M. le préfet de la Seine a affecté, à partir du 1er janvier 1857, dans les dépendances du cimetière général de l'Est à Paris (Père-Lachaise), un cimetière spécial, par l'inhumation des personnes décédées dans cette ville appartenant aux diverses sectes de la religion musulmane, de quelques contrées qu'elles fussent originaires, mais notamment de nos possessions d'Afrique.

Ce nouveau cimetière est clos de murs, il renferme une maison de purification destinée à l'accomplissement des cérémonies d'usage, et qui a été édifiée suivant les indications fournies par l'ancien ambassadeur de Turquie, S. Exc. Vely Pachha, qui avait lui-même choisi l'emplacement.

Voici le tableau des principaux travaux publics qui s'exécutent en ce moment à Paris:

On construit la caserne du Château-d'Eau, celle vis-à-vis le portail Saint-Gervais, les Halles centrales, la caserne des Petits-Pères, les cités ouvrières de l'Empereur situées boulevard Mazas, la moitié du réaménagement, l'église Sainte-Clotilde, le Louvre, le Palais de Justice; on perce le boulevard Sebastopol; on construit les hôtels de la Casse de Poissy et de l'Administration centrale des hôpitaux et hospices devant l'Hotel de Ville; on restaure la cathédrale de Paris, et on construit le chemin de fer de Paris à Saint-Maur, à Vincennes, etc.

Le boulevard de l'Alma, partant du pont de ce nom et allant aboutir à l'Ecole Militaire en traversant le Gros-Cailion, vient d'être jalonné et déjà commencé à son débouché vis-à-vis le pont.

Depuis cinq ans, Paris ayant été démolit et reconstruit en partie, il fallait nécessairement faire un nouveau plan de la capitale. On le termine en ce moment dans les bureaux de l'Hotel-de-Ville.

Le sixième demi-volume de la Géographie universelle de Maitte-Bun, mise au courant de la science actuelle par M. Théophile Lavallée, a paru à la librairie Furne. Cette livraison complète le tome V de l'ouvrage, et comprend l'Indonésie, l'Inde anglaise, l'empire des Barmans, le royaume de Siam, l'Océanie et les terres australes.

Le 3 janvier, date de la mort de Mgr Sibour, archevêque de Paris, est un jour néfaste dans les annales historiques. C'est le 3 janvier 512 que Sainte Geneviève est morte; c'est le 3 janvier 898 que mourut Eudes, premier roi de France par élection. Le 3 janvier 1322, mort de Philippe V, dit le Long; le 3 janvier 1361, le roi Jean s'embarqua pour l'Angleterre; le 3 janvier 1656, mort de Mathieu Molé; le 3 janvier 1795, partage de la Pologne.

Par suite de la multiplication des voies ferrées, le mouvement des voyageurs en France a presque triplé de 1841 à 1855. En effet, en 1841 on comptait 633 millions de voyageurs, dont 113 millions par les chemins de fer. En 1855, le nombre des voyageurs s'est élevé à 1 milliard 800 millions, dont 1 milliard 372 millions par les chemins de fer.

La marine anglaise en service actif au 1er janvier 1857 comptait 261 bâtiments, 5,978 canons et 48,798 hommes. Au 1er janvier 1856, elle avait compté 325 bâtiments, 6,231 canons et 63,335 hommes.

Les bâtiments dans la station des Indes orientales ont été augmentés; au contraire, le nombre de ceux de la Méditerranée a diminué. La différence entre les marins en temps de guerre et en temps de paix est de 64 bâtiments, 1,535 canons et 14,537 matelots, soldats de marine et mousses. Ces derniers chiffres constituent la réduction de la marine anglaise.—(Morning Herald du Standard.)

Naissance. A Hamilton, le 25 février, la Dame de M. H. L. Bastien a mis au monde une fille.

La liberté dont ils jouissent à Rome, et ils vendent que les Etats de l'Eglise fussent abandonnés sans défense aux incursions et aux complots des révolutionnaires du monde entier soulevés par le protestantisme britannique. Pour ceux de nos compatriotes qui visitent Rome, c'est toujours une grande satisfaction de voir nos soldats défilier devant les monuments de la Ville Eternelle. Du haut de ces obélisques et de ces colonnes triomphales, dix-huit siècles de christianisme se contemplent et semblent les remercier de protéger par leur présence la personne du Vicaire de Jésus-Christ.

Le dimanche 18, la fête de la Chaire de Saint-Pierre a été célébrée avec beaucoup de pompe dans la basilique vaticane. Le Saint-Père a assisté à la grand-messe, célébrée par S. Em. le Cardinal Mutini, évêque de Porto et archevêque de la basilique de Saint-Pierre. Le même jour, à l'église de Saint-André della Fratte, un très solennel de prières a été commencé à l'occasion de l'anniversaire de l'apparition de la Sainte-Vierge au jeune Israélite Alphonse Ratisbonne. On sait que c'est dans cette église qu'en l'an 1812, l'écriteau miraculeux qui amena la conversion de M. Ratisbonne. Depuis lors, la chapelle où M. de Bassières trouva son ami prosterné et transformé, a été richement reconstruite aux frais du duc de Modica Torlonia, dont les munificences ne s'arrêtent pas à Rome, mais vont encore orner l'église de Notre-Dame de Baulagne-sur-Mer. La chapelle est décorée de tableaux représentant l'apparition céleste ainsi que le baptême de M. Ratisbonne; des messes s'y célèbrent chaque jour à toutes les heures de la matinée, et elle est devenue un des lieux de dévotion les plus recherchés de la piété romaine. Le 18 mars a attiré un grand concours de fidèles, surtout le jour de sa clôture, mardi 20 janvier. A l'heure même où le miracle s'accomplit, un prêtre était en chaire, célébrant les gloires de Marie; et, quand le moment près de l'anniversaire est venu, quand le prêtre, invitant l'innocente assistance à se mettre à genoux avec lui, a adressé une ardente prière à la Reine des Anges, tous les yeux étaient mouillés de larmes et tous les cœurs s'élevaient avec confiance vers celle qui a des trésors de grâces pour le pêcheur qui l'invoque. Pour cette cérémonie de trois jours, l'église de Saint-André était solennellement décorée de tentures et de draperies, et l'illumination intérieure fermait un coup d'œil éblouissant.

Rome, qui a mis chaque jour de l'année sous la protection d'un saint, a aussi élevé une église, dans son enceinte, à la plupart de ces saints, en sorte qu'il n'est pas de jour qui n'ait une fête dans l'une ou l'autre de ces églises. Le matin, le fidèle n'a qu'à consulter le Diario Romano, il voit vers quel temple doit se diriger sa piété, et il trouve dans ses visites l'aimable et plus consolant pour sa dévotion. A Rome, les églises ont été, en général, élevées soit sur le lieu même de la mort d'un martyr, soit sur son tombeau ou sur l'emplacement de sa demeure. Pour la fête d'un saint titulaire, les reliques du Bienheureux sont exposées, avec ce qui a pu être conservé des instruments de son glorieux supplice. C'est la colonne où il fut attaché pour être flagellé, les chaînes qui le lièrent, la pierre qu'on lui attachait au cou avant de le précipiter dans le fleuve, ou le gril sur lequel il exécuta. Ces vénérables débris sont pour le chrétien autant de souvenirs qui raniment sa foi et le disposent à la piété. Mardi 20 janvier, jour de saint Sébastien, c'était fête à la Basilique qui lui est dédiée et qui conserve le corps de l'illustre capitaine des gardes prétoriennes. On y vénérait également les reliques de sainte Lucèce, maîtresse romaine qui retira le corps du Saint de l'égoût où il avait été jeté après son martyre, et qui le déposa en secret dans les entrailles de Sainte-Catherine. Aujourd'hui, la basilique de Saint-Sébastien, située dans le quartier de Trévico, est l'église de Saint-André della Valle recouvre l'entrée de l'égoût, et le fidèle qui fait ce double pèlerinage, peut le même jour aller invoquer Saint Sébastien sur la place Campo di Fiori, cet ancien théâtre des jeux floraux sanctifié par le martyre du héros chrétien qui y tomba percé de flèches en l'année 288.

Le mercredi 21 janvier, la fête de sainte Agathe a été pompeusement célébrée à l'église de la place Navone, qui conserve les restes du Cirque Agonal, où la jeune Vierge fut exposée à la brutalité des soldats et des courtisanes, et à l'égli-se de Sainte-Agathe hors des murs, bâtie sur l'emplacement de son tombeau. C'est dans le couvent attenant à cette dernière église que le Saint-Père fit élever la victime, il y deux ans, de l'éroulement d'une salle intérieure. Depuis lors, et par ordre de sa Sainteté, on a effectué dans cette église des réparations très intelligentes, et la belle fiction des rezeaux de sainte Agathe, y a été célébrée le 21 janvier avec l'intérêt et le cérémonial accoutumés. On sait que ces agneaux sont élevés avec soin dans un manastère de religieux, et que c'est avec leur toison qu'est tissé le Pallium que le Pape envoie aux Archevêques.

Signé BARRIER.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

NOUVELLES COMMERCIALES PAR LE NIAGARA.

Messieurs R. Spence et Cie. disent que le marché aux blés est peu fréquenté, et que le blé a subi une baisse de deux deniers par minot. La fleur n'était pas en grande réquisition. Le blé d'Inde n'a pas subi de changements.

Le marché monétaire était décidément plus abondant, quoique les états fournis par la Banque d'Angleterre fissent voir une diminution dans les espèces. Les consolidés ont coté de 93 1/2 à 94.

Economie Domestique.

MOYEN DE PRODUIRE DE LA SALADE EN QUARANTE-HEURES.

Faites macérer pendant douze heures de la graine de laitue dans de l'esprit-de-vin; semez-la dans une terre mélangée de fiente de pigeon et de chaux vive; arrosez assiduellement.

Les jeunes plantes pourront être mangées au bout de quarante-huit heures, mais il faut remarquer que les plantes dont le développement a été ainsi sollicité par des moyens artificiels ont très-peu de durée et sont très-sensibles à la chaleur, même au grand air.

MOYEN D'AVOIR DES RADIS EN TOUTE SAISON.

Prenez de la graine de radis, faites-la tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures et mettez-la toute mouillée dans un petit sachet, que vous exposerez au soleil. Au bout de vingt-quatre heures, la graine germera. Se-

mez alors dans une caisse remplie de terre bien fumée, et arrosez de temps en temps avec de l'eau tiède. En très-peu de jours les radis auront la grosseur de petites ciboules et seront bons à manger.

Si on veut des radis en hiver pendant les plus fortes gelées, il faut seoir une futaille en deux, remplir de bonne terre un des deux baquets obtenus de cette manière; semer la graine germée, recouvrir le tout du baquet vide, porter l'appareil dans une bonne cave, et arroser tous les jours avec de l'eau tiède; les radis seront bons à manger au bout de quelques jours.—(Nouvel Journal des Connaissances Utiles.)

Pour les hommes d'affaires.

VENTES PAR LES SHERIFFS.

DISTRICT DE MONTREAL.—No. 184.—George C. Dessaulles contre Jacques Roy, une terre en la paroisse St. Césaire, avec une maison et une grange en bois; vendu à la porte de l'église de St. Césaire le 4 mai, à 2 heures P. M.; deniers payables le 19 mai.

No. 186.—George C. Dessaulles contre Louis Aimé alias Bien-Aimé, une terre en la paroisse de l'Ange Gardien; vendu à la porte de l'église de l'Ange Gardien le 4 mai, à 11 heures; deniers payables le 19 mai.

No. 1825.—F. X. Lebert contre Toussaint Legrand, trois terres en la paroisse St. Philippe, comté de Laprairie, avec deux maisons et autres bâties; vendu à la porte de l'église de St. Philippe le 3 mars, à 10 heures; deniers payables le 2 avril.

No. 789.—Joseph Roy contre François Codère, un emplacement en la paroisse St. Ours, avec une maison en bois et autres bâties; vendu à la porte de l'église de St. Ours, le 23

mars, à 10 heures; deniers payables le 26 mars.

No. 669.—Dame Marguerite Baby contre Camille Bisson, deux morceaux de terre, l'un en la paroisse St. Michel Archange et l'autre en la paroisse St. Rémi; vendu aux portes des églises de St. Michel Archange et de St. Ours respectivement, le 23 mars, à 1 heure P. M.; deniers payables le 28 mars.

No. 1169.—Henry Mount contre Isidore Desparois, un emplacement en la paroisse St. Joachim de Châteauguay, avec une maison et autres bâties; vendu à la porte de l'église de St. Joachim le 23 mars, à 10 heures; deniers payables le 1er avril.

No. 1184.—Alfred Decouragne contre Joseph M. Wigfield, un emplacement en la paroisse St. Michel de Lachine, avec une maison et autres bâties en bois; vendu à la porte de l'église de St. Michel le 23 mars, à 10 heures; deniers payables le 28 mars.

No. 53.—Henry Mount contre Chrysostôme Cousin, un lot de terre en la paroisse Saint Joachim de la Pointe Claire, avec une maison; vendu à la porte de l'église de St. Joachim le 23 mars, à 10 heures; deniers payables le 2 avril.

DISTRICT DE QUEBEC.—No. 126.—Robert Buchanan contre Samuel Davidson, des lots de terre dans le canton de Frampton; vendu au bureau du shérif le 16 mars, à 10 heures; deniers payables le 1er avril.

No. 647.—George Dupuis dit Gilbert contre Benjamin Voyer, un emplacement en la paroisse Ste Marie de la Beauce, avec une maison et autres bâties; vendu à la porte de l'église de Ste Marie, le 28 avril, à 10 heures; deniers payables le 5 mai.

No. 2240.—Pierre Robitaille contre Hurort Nadeau, une terre en la paroisse St. Gervais, avec une maison et autres bâties; vendu à la porte de la terre en la paroisse St. Ra-

phael; vendu aux portes des églises de St. Gervais et de St. Raphaël respectivement, la première le 2 juin et la seconde le 3 juin, à 10 heures; deniers payables le 8 juin.

No. 203.—François Gosselin contre Edouard Bourassa, un emplacement en la paroisse de Notre-Dame de la Victoire; vendu à la porte de l'église de Notre-Dame de la Victoire le 23 juin, à 10 heures; deniers payables le 13 juillet.

No. 1766.—Grégoire Bureau contre Isaac Fontaine, un emplacement au Faubourg St. Jean de cette ville, avec une maison en briques à deux étages et autres bâties; vendu au bureau du shérif le 23 mars, à 10 heures; deniers payables le 26 mars.

No. 874.—Alexander Powell contre Henry McLean Wilson, un cinquième indivis d'un emplacement en la basse-ville sur la rue Cul-de-Sac, avec une maison en pierre à quatre étages; de plus un sixième indivis d'un autre emplacement sur les rues du Palais et St. Hélène en la haute-ville avec deux maisons en pierre; vendu au bureau du shérif, le 16 mars, à 10 heures; deniers payables le même jour.

No. 131.—Joseph Mathieu contre Mary Sewell, un lot de terre en la paroisse St. Roch, Banlieue, avec une distillerie en briques; vendu à la porte de l'église de St. Roch le 24 mars, à 10 heures; deniers payables le 15 avril.

No. 624.—Hamby F. Cairns contre Ross McCabe, un emplacement au lieu appelé Wolfe's Cove, avec une maison en briques à deux étages; vendu à la porte de l'église de St. Colombe de Syllerie, le 30 avril, à 10 heures; deniers payables le 9 mai.

No. 550.—Dame Catherine H. Dionne contre Magloire Roy, une terre et un emplacement en la paroisse Ste. Marguerite, avec une maison et autres bâties; vendu à la porte de l'église de Ste. Marguerite, le 29 avril à 10 heures; deniers payables le 6 mai.

No. 1616.—Alexandre B. Sirois Duplessis contre Michel Girard, un emplacement à St. Roch, avec une maison en pierre; vendu à la porte de l'église de St. Roch, le 29 avril, à 10 heures; deniers payables le 18 mai.

No. 702.—Bridget Callappy contre Léon Lenoir, un emplacement au faubourg St. Jean, avec une maison en briques à deux étages; vendu au bureau du shérif, le 28 avril, à 10 heures; deniers payables le 1er mai.

No. 1993.—Charles Cinq-Mars contre Théodore Dumas, deux emplacements sur les rues Sauvageau et St. Vallier, à St. Roch, avec deux maisons et un hangar; vendu à la porte de l'église de St. Roch, le 29 avril, à 10 heures; deniers payables le 1er mai.

No. 1211.—John Walker contre Thomas Raston, deux lots de terre sur le chemin Grande Allée, avec une maison et autres bâties; vendu au bureau du shérif, le 28 avril, à 10 heures; deniers payables le 11 mai.

DISTRICT DE ST. FRANCOIS.—No. 666.—Phillips S. Page contre Samuel Mobbs, un emplacement en la ville de Sherbrooke, avec bâties; vendu au bureau du shérif, le 5 Mai, à 10 heures; deniers payables le 9 mai.

No. 230.—Arba Stinson contre Mary J. Dustin, deux morceaux de terre dans le canton de Compton, avec bâties; vendu au bureau du shérif, le 23 juin à 10 heures; deniers payables le 1er juillet.

J. B. P.

Departs des Steamers Oceaniques.

DE L'EUROPE.

Table with columns: NOM, DATE, DÉPART, DESTINATION. Rows include Atlantic, Africa, Washington, Canada with destinations like Liverpool, Southampton, Boston.

PAR ENCAN



Sera vendu, MARDI prochain, le TROISIEME jour de MARS, et les jours suivants, à DIX heures du matin, au magasin de MM. G. et H. GIBSON, entrepreneurs, rue St. Pierre.

LE FONDS d'un ETABLISSEMENT de Tailleur, consistant en : DRAPS, TWEEDS, CASIMIRS, etc.

—AUSSEI— 499 Paires de Pantalons, 400 Patrons de Vestes, 200 Surtouts pour toutes saisons.

Et une grande quantité d'autres articles. La dite vente aura lieu par ordre de la Cour.

J. B. PLAMONDON, H. C. S. Québec, 26 février 1857.

Seront vendus, MARDI, le TROIS de MARS prochain, à NEUF heures du matin, à la maison ci-devant occupée par feu Louis Heur, en la paroisse de Charlebourg :

TOUTES les meubles et effets mobiliers dépendant de la succession du dit feu Louis Heur, consistant en Sofas, Chaises, Tables, Buffet, Commode, Miroirs, Cadres, Tapis, Lits et Linges de lit et autres linges, Poêle double, Estommes de Cuisine et une quantité d'autres articles trop longs à détailler ; et aussi un lot d'argenterie, consistant en Cuillères à potage, Cuillères à thé, etc. et Vais-selles de toutes sortes.

La vente commencera à NEUF heures précises. — Pour ARGENT COMPTANT.

JOS. PETITCLERC, Notaire. Québec, 26 février 1857.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

Dans la Cour Supérieure.

No. 2381.

LOUIS CARRIER et ANTOINE CARRIER, tous deux de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, marchands et associés.

Demandeurs :

REMI BOLDUC, cultivateur, de la paroisse de Saint-Georges, dans le comté de Beauce.

Défendeur.

QU'il appert par le retour de Joseph Marquis, un des huissiers de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, appointés pour le district de Québec, écrit sur le bref de sommation en cette cause, et par le retour du sheriff de ce district, annexé au bref de saisie-arrêt simple en cette cause, que le dit Défendeur a laissé son domicile dans le Bas-Canada et n'a pu être trouvé dans le District de Québec, il est, sur requête des Demandeurs, ordonné par l'Honorable Augustin Norbert Morin, un des Juges de ladite Cour, que, par un avertissement à être publié en langue française dans le journal appelé "Le Courrier du Canada", publié en cette langue, et deux fois en langue anglaise dans le journal appelé le "Morning Chronicle", publié en cette langue, tous deux publiés à Québec, le dit Défendeur soit notifié de comparaître devant la dite Cour à Québec, pour répondre à l'action des Demandeurs sous deux mois de la date du dernier des dits avertissements et que faute par le dit Défendeur de ce faire dans le dit délai, il soit permis aux Demandeurs de procéder à jugement comme dans une cause par défaut.

Vraie copie. J. B. R. DUFRESNE, Dép. P.C.S. Québec, 2 mars 1857.



CORPORATION DE QUÉBEC.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITE. HOTEL-DE-VILLE, 2 mars 1857.

A VENDRE.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Président du Comité des Chemins, seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 16 du courant, à QUATRE heures P. M. pour la propriété au quel d'AVINE, sur la rue Champlin, connue sous le nom de CUSTOM HOUSE HOTEL.

L'acquéreur devra, au plus tard, au 1er Juin prochain, avoir fait démolir et enlever les décombres des murs du front et de la partie du pignon nord de la maison, jusqu'au nouvel alignement de la rue conformément à un plan des lieux que l'on pourra voir à ce bureau, tous les jours, entre dix et deux heures.

Par ordre, JOS. HAMEL, Inspecteur de la Cité. Québec, 2 mars 1857.

DECOUVERTE MEDICALE DE KENNEDY.

UN nouvel approvisionnement vient d'être reçu par JOHN MESSON, porte voisine du Bureau de la Poste. Québec, 2 mars 1857. 3f—2s.

EN VENTE.

Sur le Quai du Soussigné :

265,000 MADRIERS et Planches de Pin de 1 à 3 pouces, de qualités assorties. 40,000 Madriers et Planches d'Épinette de 1 à 3 pouces, de qualités assorties.

AUSSEI :

1,000,000 de Lattes sciées, à 5s. 6d. le mille. Une grande partie de ce bois est sec et propre à être employé.

J. H. CLINT, Rue St. Paul. Québec, 2 mars 1857. 10f.

EN VENTE.

30,000 PIEDS d'Épinette Rouge, 6-arrière sur deux faces, gros échantillons, en quantités voulues par les acheteurs.

J. H. CLINT, Rue St. Paul. Québec, 2 mars 1857. 10f.

PERDU.

LUNDI SOIR, le 23 du courant, dans la Caserne des Officiers, rue St. Louis, on depuis la Caserne des Officiers jusqu'à l'Esplanade UN BRACELET EN VELOURS avec agrafe en or, portant les initiales F. B. Quiqu'on le rapportera à ce bureau sera généralement récompensé. Québec, 27 février 1857. 6f.

FETE DE ST. PATRICE.



GRAND CONCERT

PAR

SABATIER, Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. SABATIER

DONNERA UN

GRAND CONCERT,

EN L'HONNEUR DE LA

FETE DE ST. PATRICE,

MARDI, le 17 mars prochain.

SALLE MUSICALE,

RUE ST. LOUIS.

Les portes s'ouvriront à 7 heures. Le Concert commencera à 8 heures précises.

Prix d'admission 2s. 6d. On peut se procurer des billets chez tous les Libraires et à son domicile chez M. Pott, Côte de Lévy. Québec, 26 février 1857.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de P. GAUVREAU, architecte, d'ici à VENDREDI, le 6 MARS prochain, pour les EXCAVATIONS et la CANALISATION nécessaires de la rue pour la bâtisse du vieux Château St. Louis.

Les plans et devis seront exhibés à ce bureau, où toutes autres informations pourront être données.

Signé, THOS. A. BEGLY, S. T. P. 28 février 1857.

AVIS

EST par le présent donné que les propriétaires de la Salle Muséum de Québec vont présenter une requête au Parlement pendant cette session pour obtenir certains amendements à leur Acte d'Incorporation. Québec, 27 février 1857.

AVIS

Aux constructeurs de maisons et autres.

Le sousigné offre en vente 600 Spars d'épinette, de 36 à 70 pieds de long, une partie étant sur le terrain de la Corporation, au Palais. 600 morceaux d'épinette de six pouces carrés, propres à la construction des maisons, de 25 à 30 pieds de long.

Aussi, 60,000 écorces de bouleau pour les scieries et lambrisage de maison, le tout à vendre à très-bon marché.

ANSELME PELLETIER. Québec, 27 février 1857.

AVIS.

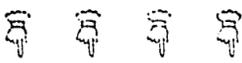
Le sousigné se charge de dresser avec soin, à son bureau, toutes Reçues à la Législature et à la Corporation de Québec, toutes Demandes de Licences pour le Commerce en Gros et en Détail et pour Hôtelleries, dans le District de Québec.

J. BIRCH, Notaire. Québec, 27 février 1857.

Société Bienveillante Américaine Britannique du Canada.

M. VITAL TREMBLAY, agent de la Société B. A. Britannique du Canada, est parti pour visiter les paroisses d'un bas du côté Sud du fleuve. Il est autorisé à régler toutes les affaires et à collecter tout argent dû à la dite Société.

L. P. FONTAINE, Sect. et Gérant, Branche de Québec. Québec, 27 février 1857. 6f.3s.



J. F. ALARIE,

Peintre de maisons et d'enseignes.

INFORME ses amis et le public en général qu'il vient d'agrandir son établissement, qui maintenant lui permet d'exécuter, sous le plus court délai, aux conditions les plus faciles, toutes sortes d'ouvrages, comprenant la DORURE, l'ORNEMENTATION en peinture, l'IMITATION des divers bois, etc., etc. Pour la confection de ces ouvrages il n'emploie que les meilleures couleurs, et ne trompe jamais ses pratiques.

J. F. ALARIE, No. 6, rue d'Argillon, Vis-à-vis M. Aru. Façt. hôtelier. Québec, 27 février 1857.

AVIS.

UN CANADIEN muni des meilleures recommandations, possédant la langue anglaise ayant l'expérience du Commerce, désire se procurer une situation soit dans cette branche ou dans un bureau.

S'adresser à ce bureau. Québec, 25 février 1857.

LA BANQUE DU PEUPLE.

AVIS est donné par les présentes qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUEL de " quatre pour cent, " 4 pour cent, a été ce jour déclaré sur le Capital de cette Institution, et sera payable le et après le DEUX MARS prochain.

Le livre de transport sera fermé depuis le 16 février courant, au premier mars prochain. Par ordre du Bureau, B. H. LEMOINE. Montréal, 20 février 1857.

BEURRE! BEURRE!!

A ramené par le Soussigné, 152 TONNETTES BEURRE DE LA MEILLEURE QUALITÉ DE KAMOURASKA. A. J. MAXHAM. Québec, 23 février 1857.

A LOUER, UN COTTAGE à LA CANARDIERE. S'adresser à F. X. GARNEAU. Québec, 26 février 1857.

APPARTEMENTS A LOUER.

TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjoignant les bureaux de la Société de Bâtisses du Peuple. Les dites PIÈCES bien disposées pour des bureaux. Loyer peu cher

S'adresser à WM. MILLER, Secr. de la Société de Bâtisses du Peuple. Québec, 25 février 1857.

A LOUER.

LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenant autrefois à P. JARNAK) qui occupe maintenant M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation.

S'adresser à GERM. GUAY, S. P., Rue du Pont. Québec, 21 février 1857.

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot, occupée par M. GINGE, comme tonnellerie.

S'adresser à E. G. CANNON, S. P. Québec, 20 février 1857.

A LOUER.

UN GRAND HANGAR et UN QUAÏ situés dans la rue St. Paul, occupé ci-devant par le Soussigné, — et aussi DEUX ECURIES de quatre places, avec cours, situés dans la rue Saint François, Haute-Ville,

Québec, 20 février 1857. F. BUTEAU.

A LOUER.

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, avec de bonnes dépendances et un beau jardin rempli d'arbres fruitiers, située en la paroisse de Beauport, un peu en dehors du village.

S'adresser à M. DEFOY, notaire, Haute-Ville 4 Québec, ou sur les lieux, au propriétaire soussigné. J. E. DEFOY. Québec, 20 février 1857.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasins d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation.

L'acheteur aura aussi tout l'avantage d'un établissement de commerce de vingt ans. Les maisons sont saines, grandes pour être divisées en deux. Pour plus amples informations, s'adresser à H. C. AUSTIN, écuyer, notaire, rue St. Pierre, ou bien au soussigné.

ROBERT BUCHANAN, Pointe-Lévy, 12 février 1857.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, étables, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. BUKAZOS, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M., tous les jours, la dimanche excepté.

—AUSSEI— Une MAISON avec MAGASIN, rue Craig, St. Roch, près du pont Dorchester, dans le lieu le mieux choisi pour le commerce, étant située sur la route de Beauport et de Charlebourg.

—AUSSEI— PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Vallier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN. Québec, 11 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER,

Possession au Ver midi prochain.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, à L. ET C. TETU ET CIE.

Québec, 10 février 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDERSON, etc., et celle de H. N. F. BELLEFleur, avec cour, écurie, appentis, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acquéreur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur.

S'adresser à W. BURROUGHS, Ecr., ou à E. G. CANNON, Ecr., S. P. Québec, 7 février 1857.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes, W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHINIC, SIMARO et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

A VENDRE.

LA GOLETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 280) appelée L'Aurore, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

S'adresser à FRS. HAMELIN, Deschaubault, Ou L. ET C. TETU ET CIE., Québec. Québec, 10 février 1857.

A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHINIC, SIMARO et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

A VENDRE.

DES SOUMISSIONS séparées seront reçues jusqu'à vingt-cinq du courant à l'Office de C. H. BAILLARGÉ, écuyer, pour construire une maison pour le soussigné. Québec, 17 février 1857.

A VENDRE.

FIL A SAUMON MEILLEURE QUALITE, chez L. ET C. TETU ET CIE. Québec, 14 février 1857.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms et raisons de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 4 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues et qu'elle doit elle-même seront réglées par M. McAVOY, qui seul est autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera le commerce comme ci-devant en son propre nom.

Toute personne endettée envers la dite société est priée de payer immédiatement. M. McAVOY. Québec, 23 février 1857.

CARTE.

Grande Réduction dans les Prix!!!

C. J. ARDOUIN, Impremteur, Orfèvre et Horloger, etc., etc., 25, Rue de la Fabrique,

JOIGNANT LE MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES DE LAIR.

L'HONNEUR d'annoncer qu'il va faire, pour quelque temps seulement, une réduction de 15 à 25 par cent pour argent comptant.

SON FONDS

Se compose d'un assortiment varié de joaillerie à toutes sortes de prix. Montres d'or et d'argent, coupes ou gobelots d'or, couteaux, fourchettes et cuillères en bois, couteaux et fourchettes à poisson, couteaux à dessert, tabatières, boîtes à cigares, couteaux pour beurre, etc.

ARGENTÉS. Porte-huillier, Porte-liquiers, coquetiers argentés, corbeilles pour biscuits, et pour cartes, une magnifique épargne, guéridons, chandeliers, cuillères, fourchettes, cuillères à potage, etc., papier maché, et autres effets, extrêmement variés, offrent un ATTRAIT BIEN RAREMENT ÉGALÉ.

Chaque article étant marqué en chiffres, sans qu'on ait fait aucun changement à cause du présent avis, permettra à l'acheteur de s'assurer qu'on ne le trompe pas.

N. B. — Toutes sortes de montres, d'horloges et de joaillerie sont réparées d'une manière supérieure.

On continue de faire les ouvrages communs.

C. J. ARDOUIN, Rue de la Fabrique. Québec, 7 février 1857.

GOUCK, COOPER & C^{IE}.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz,

AYANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et DesFossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques, et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

Ils gardent toujours un assortiment très complet pour le plombage et pour la distribution du gaz. On paiera le plus haut prix pour le vieux ter, le plomb et le cuivre.

Point de rapport avec les autres marchands des mêmes articles. Québec, 6 février 1857.

FOURRURES!!

UN magnifique assortiment de PELLETIERES pour les messieurs et les dames, au bien connu et ancien établissement de H. ASHWORTH et CIE

No. 22, RUE LA FABRIQUE.

Une immense quantité de pelletteries, des plus belles, des mieux assorties et des moins chères que l'on puisse trouver dans cette ville, est maintenant exposée dans l'établissement ci-dessus où le public pourra les examiner. — Les dames qui désirent acheter des VICTORINES de VISON très noires et au plus bas prix du Canada, feront bien d'aller visiter le dit établissement, vu que tout ce qui s'y trouve est égal sinon supérieur à tout ce que l'on peut trouver dans ce genre à Québec.

On trouvera et l'on peut toujours se procurer des pelletteries pour les enfants dans le magasin ci-dessus mentionné.

WM. ENNIS, Propriétaire. Québec, 2 février 1857.

Jambons, Lard séché, etc., etc.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÈCHES, LARD FUMÉ ET ÉPICÉ, SAINDON, BOMDES DE BŒUF, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

On les vend en gros et en détail, à des prix modérés, pour ARGENT COMPTANT seulement.

Le soussigné PRÉPARE et FERME aussi le LARD séché et les JAMBONS, pour les familles qui le demandent, et cela à des prix modérés.

LUKE MADDEN, Epicier, rues St. Dominique et St. François, Faubourg St. Roch, vis-à-vis le moulin de Hoocké Québec, 2 février 1857.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT. (Bureau : Paris, No. 44, rue des Remparts.)

C'est un nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

Ceux qui voudraient rendre publiques quelques traits de courage et de dévouement, pourront les faire parvenir aux rédacteurs de l'Exemple en les déposant au bureau du Courrier du Canada.

Le prix d'abonnement est de 8 francs par année. La revue est mensuelle, de 32 pages. J. T. BROUSSEAU, Agent pour le Canada. Québec, 7 février 1857.

SOUMISSIONS DEMANDÉES.

DES SOUMISSIONS séparées seront reçues jusqu'à vingt-cinq du courant à l'Office de C. H. BAILLARGÉ, écuyer, pour construire une maison pour le soussigné. Québec, 17 février 1857.

COMPOSITION CANADIENNE!!

LE CHATEAU D'EAU!!!

GRANDE POLKA MUNICIPALE, Composée par madame P. SHEPPARD. Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, rue Duane. CAREY FRERES, Librairie Musicale. J. et O. CREMAZIE, rue la de Fabrique. Québec, 20 février 1857. 20f.



NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 45,

Rue Des Fossés, St. Roch, Québec,

INFORME respectueusement le public en général qu'ils ont actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de LONDRES et de PARIS, qu'ils vendront à des prix très réduits.

M. DROUIN et ROY n'employant que les meilleurs ouvriers, et surveillant eux-mêmes les travaux de leurs établissements, espèrent mériter la continuation du patronage public.

Québec, 2 février 1857.

M'LAUGHLIN & M'KENNY,

No. 66, RUE SAINT-JEAN, POST, BANK CONTREMIT, LES MEILLEURS DISSINS PHOTOGRAPHIQUES

De toutes les grandeurs, AUX PLUS BAS PRIX!! Québec, 2 février 1857.

Dessins Photographiques coloriés.

Le public est informé par le présent avis que les MEILLEURS DESSINS PHOTOGRAPHIQUES COLORIÉS, dans la belle manière propre à M. LOCKWOOD, ne se trouvent qu'à l'atelier de MM. M'LAUGHLIN et M'KENNY, No. 66, Rue St. Jean. Signé, M'LAUGHLIN et M'KENNY, WILLIAM LOCKWOOD. Québec, 2 février 1857.



CHANCE EXTRAORDINAIRE!

E. LAPOINTE, Chapelier, No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUÉBEC,

Offre en vente, en gros et en détail, un assortiment considérable de

Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama, A une grande réduction.

E. L. nettoie et répare les Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor, de Panama et de Leghorn, par le nouveau procédé, depuis 1s. jusqu'à 2s. 6d.

Il se chargera aussi de la conservation des Pelletteries durant la saison d'été.

Le plus haut prix du marché sera payé pour des Pelletteries vertes.

Vieux Chapeaux réparés et nettoyés sous le plus court délai. Québec, 18 février 1857.



MEDECIN VETERINAIRE FRANCAIS.

M. EUGENE FENIQU, émérite aux sollicitations d'un grand nombre de personnes, est venu s'établir à Québec, au No. 40 bis, rue Aiguillon, faubourg St. Jean, où il a reçu un encouragement vraiment libéral, tant des citoyens de la ville que des compagnies environnantes.

Il aura toujours constamment en mains des remèdes de la première qualité qu'il fournira à aussi bon marché qu'aucun pharmacien de cette ville, et il donnera des consultations gratuites aux personnes qui s'adresseront des remèdes chez lui.

M. FENIQU a des vastes écuries pour recevoir les animaux malades; il continuera de soigner également à domicile et fera ses visites constantes et régulières, à des conditions très favorables.

On pourra le consulter tous les jours, à son bureau, de 6 heures du matin à 6 heures de l'après-midi.

Le public est respectueusement prié de se rappeler que M. FENIQU sort de la plus célèbre École de Médecine-Vétérinaire de France, où il a reçu ses diplômes.

EUGENE FENIQU, Médecin Vétérinaire Français, Québec, 2 février 1857.

AVIS.

On a besoin d'un INSTITUTEUR qualifié pour tenir une École dans la Banque de St. Roch de Québec.

S'adresser à FRANS HUOT, Sec. Trésorier, 3 février 1857.

LOUIS MOLLET,

Maître-Cuisinier et Pâtissier.

ANNONCE au public qu'il est de retour de Montréal, prêt à servir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Toutes les commandes seront exécutées immédiatement.

Les ordres pourront être laissés chez M. J. GERARD, Écuyer du Parc, chez M. JACQUES FUCHS, tailleur, rue St. Jean, ou à sa demeure rue St. Olivier, No. 62, faubourg St. Jean.

LOUIS MOLLET, CUISINIER FRANÇAIS.

Il donnera des leçons de son art, à des prix modérés.

Québec, 2 février 1857.

AVIS.

NOUS remercions les messieurs des diverses paroisses qui ont bien voulu nous offrir personnellement ou nous faire offrir leurs obligations services comme agents de notre feuille.

Nous prenons de la occasion d'annoncer que nous ne demandons à personne de nous accorder cette faveur, pour la raison qu'il nous est impossible d'offrir aucune espèce de rétribution pour ces agences; Notre gratitude est la seule récompense que nous sommes en état de présenter à nos amis.

STANISLAS DRAPEAU, Gérant. Québec, 2 février 1857.

CONDITIONS

DU COURRIER DU CANADA.

RESPONSABILITÉ. Les articles importants seront signés en toutes lettres du nom de leur auteur. La personne morale du journal sera responsable de tout ce qui paraîtra dans les colonnes sans être accompagné de commentaires.

La responsabilité individuelle appartiendra au signataire de chaque article, attendu que l'initiative la plus large est laissée aux rédacteurs, collaborateurs et correspondants.

Toute correspondance insérée dans le journal sera signée du nom de son auteur ou du nom d'un des rédacteurs, avec les mots "pour extrait." Tout ce qui a trait à la rédaction sera adressé à l'un des rédacteurs.

ABONNEMENTS. Le Courrier du Canada paraît tous les JOURS ouvrables. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par année. Les abonnements datent du 1er et 15 de chaque mois. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent en prévenir le Gérant un mois d'avance. On s'abonne à Québec, au bureau du Courrier du Canada, 9, rue Beaudé, vis-à-vis le Presbytère.

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous, pendant 20 jours 2 6

Pour chaque insertion subséquente, 0 7 1/2

Dix lignes et au-dessus de six, 0 3 4

Pour chaque insertion subséquente, 0 0 10

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles sont insérées à raison de 40 par ligne pour la première insertion, et de 20 pour les insertions subséquentes.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à STANISLAS DRAPEAU, Gérant. (franco.)

AGENTS DU "COURRIER DU CANADA."

MM. J. B. Rolland, Libraire, Montréal.

Dr. Jos. C. Potvin, écriv. Sault au Roclet.

Chs. Bédard, écriv. N. P. St. Remi.

Chs. H. Pélletier, écriv. Village de l'Industrie.

Napol. Hardy, écriv. J. P. Cloutier et Bateau.

Jos. Desautels, écriv. Ste. Anne la Prévôté.

Leonard Boivin, écriv. St. Hippolyte.

T. DeLachapelle, écriv. St. Joseph.

Ferdinand Filteau, écriv. Ste. Geneviève de Batiscan.

J. B. L. Précorst, écriv. St. Stanislas, St. Narcisse et St. Prosper.

A. Alexandre, écriv. M. D. Ste. Monique.

M. J. B. Durocher, P. N. St. Charles et St. Marc.

J. Z. Martel, écriv. N. P. Assomption.

A. J. Paré, écriv. St. Bruno.

A. G. Torriani, écriv. Beauharnois.

Dr. Marjolin, écriv. St. Hermès.

J. B. Rousseau, écriv. St. Nicolas.

M. Thél. Gagnon, écriv. St. Roch des Aulniers.

Dr. J. Marnet, écriv. St. Thomas.

Thos. Ph. Pelletier, écriv. Trois-Pistoles.

Jos. DeLauriers, écriv. Ste. Anne la Prévôté.

M. R. F. Aubert, écriv. Kamouraska.

J. C. Auger, écriv. Terrebonne.

Dr. F. Hudon, écriv. Rivière.

M. Laprise, écriv. St. Denis et St. Antoine.

O. A. Clement, écriv. N. P. Ste. Paul.

M. F. Guillet, écriv. Berthier (en bas).

L. A. Huot, écriv. Montmagny.

IMPRIMERIE POUR LES PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS,

PAR

J. T. BROUSSEAU, Imprimeur,

No. 9, rue Duval, vis-à-vis le Presbytère,

QUÉBEC.

A. KRAUTH & CIE.,

83, RUE ST. JEAN, (EN DEHORS)

Importation, fabrication d'Horlogerie, de Chronomètres, de Bijouterie, d'Appareils pour la Télégraphie Électrique, etc.

A. KRAUTH, d'origine allemande, parlant et français et anglais, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir qu'il a ouvert un magasin, à la dite place, comme Horloger, Orfèvre et Fabricant de Chronomètres et d'Appareils pour la Télégraphie Électrique.

Fils d'un Horloger de réputation chez qui il a eu le précieux avantage d'être initié dans toutes les parties du métier dès sa plus tendre enfance: de là étant allé se perfectionner dans toutes les branches de son établissement actuel dans les principales fabriques d'Allemagne; puis ayant occupé assez longtemps le poste de chef ouvrier dans les ateliers de l'Horloger-orfèvre du Roi de Wurtemberg; enfin, en dernier lieu, en cette ville, ayant été, pendant un an, premier ouvrier chez M. POULIN et FILS, qui l'ont vu quitter, à regret, le soussigné, ose se flatter d'être suffisamment apte pour exécuter à la parfaite satisfaction des pratiques, toutes sortes d'ouvrages entrant dans les branches susdites dont on voudra bien le charger, sans excepter la réparation des choses antiques.

Il tient aussi en magasin un assortiment varié et considérable de Montres d'or et d'argent, de Pendules françaises et américaines, de Chaines de montres, de Bijoux, et de Matériaux et Outils pour la confection et la réparation des objets, en partie importés et en partie fabriqués par lui-même, qu'il peut offrir en vente avec garantie; et au printemps prochain son fonds sera largement fourni et augmenté au moyen des emplettes que son associé, qui part pour l'Europe, va faire dans les principaux établissements du genre en France, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne.

Ses prix seront toujours des plus raisonnables et le travail bien conditionné, attendu qu'il importe directement, et soigne les ouvrages par lui-même, sans jamais être dans le cas de recourir à des ouvriers en dehors de son atelier. Qu'on veuille bien lui faire l'honneur de visiter son élégant magasin, et de l'encourager avec force commandes; il fera son possible pour servir avec ponctualité, et se rendre digne de la confiance du public.

Québec, 2 février 1857.—anl.

DENTISTE.

R. RAMSAY, Chirurgien-Dentiste.

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a ouvert une OFFICINE AU-DESSUS DU MAGASIN DÉPENDANT DE M. MOUNTAIN, rue St. Jean, et qu'il sera prêt à recevoir les malades le 1er après le premier mars prochain.

Québec, 29 février 1857.

LES PILULES CATHARTIQUES DE AYER.

(ENVELOPPÉES DE SUCRE)

SONT PRÉPARÉES POUR PURIFIER LE SANG ET GUÉRIR LES MALADIES.

Maux de tête et d'estomac.

PITTSBURGH, Pa., 1er mai 1855.

Dr. J. C. AYER. Monsieur: Je me suis souvenu guéri des plus forts maux de Tête, qu'il soit possible d'avoir, en prenant une ou deux doses de vos excellentes Pilules. Ces maux de Tête étaient causés par le mauvais état de mon estomac qu'elles rétablirent inévitablement. Si elles peuvent être d'une égale efficacité aux autres, elles méritent certainement qu'on le fasse connaître.

Avec beaucoup de considération, votre

ED. W. PEEBLE.

Commis à bord du steamer Clarion.

Dysenterie, relâx et vers.

BUREAU DE LA MAILLE-POSTE, HARTLAND, Liv. Co. Mich., 16 novembre 1855.

Dr. AYER: Vos Pilules sont la perfection de la médecine. Elles ont fait à mon épouse plus de bien que je suis capable de vous le dire. Malade et dans un état de langueur depuis des mois, elle était allée à grands frais se faire médicamer, sans qu'aucun remède n'eût pu lui apporter le moindre soulagement, lorsqu'un lui conseilla d'essayer les Pilules de Dr. Ayer. Elle en fit usage, et vos inestimables Pilules la rétablirent bientôt en lui faisant jeter une grande quantité de vers (morts.) Peu après, les mêmes Pilules la guérirent encore ainsi que deux de nos enfants d'une dysenterie sanglante. Un de nos voisins, incommodé d'une semblable maladie lui guéri par mon épouse qui ne lui en fit prendre que deux doses seulement, tandis que d'autres dans le voisinage aussi, après avoir perdu beaucoup de temps, payaient des comptes de cinq à vingt piastres à leur médecin, sans toutefois être entièrement guéris. Un tel remède si efficace en même temps que si sûr, ne pourra que devenir très en vogue par ici.

GEO. J. GRIFFIN, Maître-de-Poste.

Indigestion et impureté du sang.

Dr. AYER: J'ai fait usage de vos Pilules auprès de ma famille et des personnes alliées que je suis obligé de visiter, à ma grande satisfaction. Pour remettre sous leurs fonctionnements réguliers les organes de la digestion, et pour la purification du sang, elles sont le remède le plus efficace que je connaisse, et je puis les recommander avec confiance à mes amis.

Vous, etc., J. V. HIMES.

Pasteur de l'Eglise de l'Avant, Boston.

WARSAW, WYOMING Co., N. Y., 24 octobre 1855.

CHER MONSIEUR: Je fais usage de vos Pilules Cathartiques auprès de ma clientèle, et je trouve qu'elles sont un excellent purgatif pour débarrasser le système et pour purifier les fontaines du sang.

JOHN G. MEACHAM, M. D.

Maladies bilieuses et dérangement du foie.

DÉPARTEMENT DE L'ESTRÉCHER, WASHINGTON, D. C., 7 février 1857.

MONSIEUR:—J'ai constamment fait usage de vos Pilules auprès de ma clientèle et de mes patients à l'hôpital, depuis la date de leur invention, et je ne crains pas de dire qu'elles sont le meilleur Cathartique encore connu. La manière avec laquelle elles rétablissent le fonctionnement régulier du Foie, est si prompte et si efficace, qu'elles sont un remède précieux pour les dérangements de cet organe. C'est un fait que je n'ai rarement rencontré un cas de maladie bilieuse si obstiné qu'il n'ait cédé devant elles.

Vous affectueux,

ALONZO BALL, M. D., Médecin de l'Hôpital de la Marine.

Erysipèle, scrofules, flux des principes, dartres, humeurs, rhumes.

Dr. AYER: Vos Pilules sont le chef-d'œuvre de tout ce qui est grand en médecine. Elles ont guéri

ma petite fille, d'ulcères les plus mauvais sur les mains et sur les pieds, et qui ont été longtemps considérés incurables. Après que l'enfant eut été guérie, sa mère qui souffrait depuis longtemps de pustules et de boutons à la tête et sur la peau, en fit aussi usage et fut entièrement guérie.

ASA MORRIDGE, Rhumatisme, névralgie et goutte.

MAISON, PULASKI, SAVANNAH, Ga., 6 Janvier 1856.

BIENFAISANT MONSIEUR: Je vous montrerais de l'ingratitude si je ne vous faisais pas connaître le soulagement que votre habileté m'a procuré. Ayant pris froid dans mes membres, ce froid commença à me faire souffrir d'un mal névralgique presque insupportable, et finit par un rhumatisme chronique; et malgré que j'employai les médecins les plus recommandés, la maladie augmentait de plus en plus, jusqu'à ce que de l'avis de votre excellent agent à Baltimore, le Dr. Mackenzie, j'eussai vos Pilules. Leur effet furent tels mais sûrs. J'ai continué d'en faire usage, et maintenant je suis parfaitement bien.

CHAMBRE DU SÉNAT, BATON ROUGE, LA., 5 décembre 1855.

Dr. AYER: Je me suis entièrement guéri d'une goutte tout à fait incommode, en ayant fait usage de vos Pilules. Cette cruelle maladie me faisait souffrir depuis longues années.

VINCENT SHELLE.

POUR L'HYDROPISE, LA PLEURISIE ET AUTRES MALADIES DE CETTE NATURE, REQUIRANT UN PURGATIF prompt, elles sont un excellent remède.

POUR LA CONSTIPATION OU COMME PILULES DIGESTIVES, elles sont bienfaisantes et efficaces. Les accès de fièvre, la Suppression, la Paralysie, l'Inflammation et même la Surdité et l'Avenglement partiel, ont été guéris par l'application répétée de ces Pilules.

La plus grande partie des Pilules mises en vente contiennent du Mercure, et malgré que ces Pilules soient un remède précieux entre les mains de personnes expérimentées, elles ne laissent pas d'être très-dangereuses comme Pilules ordinaires. Témoins les conséquences funestes qui n'ont par malheur que trop suivi leur usage inconsidéré.

Les Pilules du Dr. Ayer ne contiennent aucun Mercure, ni aucune autre substance minérale.

Préparé par le

DR. J. C. AYER, Chimiste Pratique et Analytique, Lowell, Mass., 2 février 1857.

DECOUVERTE REMARQUABLE

DANS LES PLANTES DE LA FORET.

LE DR. HALSEY, DE NEW-YORK.

A découvert des propriétés médicinales dans certaines plantes qui croissent dans les forêts et dans les champs, et en a extrait deux remèdes propres à guérir les maladies de la pire espèce.

Il est parvenu à condenser par l'analyse, les vertus de cinq de ces plantes, dans des extraits tellement purs et concentrés, qu'un livre pesant de l'extrait équivaut en vertu médicale à 20 livres de la racine séchée. Ces extraits sont ensuite préparés sous forme de pilules, désignées sans le nom de

Pilules de la Forêt du Dr. Halsey.

Un autre remède est composé des vertus de sept plantes, au moyen d'un procédé qu'il a découvert lui-même. Ce remède est désigné sous le nom de

Vin de la Forêt du Dr. Halsey.

(ce vin étant le produit de plantes médicinales de la forêt, chose inouïe jusqu'à ce jour.)

PILULES DE LA FORET.—Trois choses sont particulièrement à cette seule espèce de pilules.

1. Elles n'ont jamais pour effet de causer la constipation ou l'affaiblissement de la constitution. La raison en est qu'elles ne contiennent ni drogues ni matières minérales, mais sont le produit des vertus pures des plantes qui sont aussi naturelles que les objets dont nous nous nourrissons.

2. Elles servent d'excellent purgatif dans les cas où l'estomac ou les boyaux sont chargés de bile et matières impures; leur efficacité opère en même temps sur le sang et le purifie jusqu'à ce que toutes les humeurs disparaissent.

3. La cure est certaine dans tous les cas pour lesquels on les recommande, et elles produisent la guérison sans affecter les boyaux si ce n'est d'une manière très légère. C'est une folie d'employer les purgatifs qui peuvent causer des douleurs aiguës; de tels remèdes causent des douleurs et produisent la faiblesse sans purifier le sang; en outre elles nuisent au ton de l'estomac et des boyaux. J'ai pour principe de ne jamais affaiblir la constitution; plus les fonctions vitales ont de vigueur, plus elles sont propres à dominer le mal, si on les aide par une médecine vraiment bonne. Les SELS et L'HUILE DE CASTOR et toute la nomenclature des pilules composées de drogues, ne servent qu'à produire la purgation. Ces drogues n'influent point sur le sang ni sur les mauvaises humeurs; les pilules faites du produit de ces plantes sont tout à fait différentes. Elles ne peuvent nuire à un enfant, cependant leur efficacité à guérir les maladies du sang et autres douleurs est sans aucun doute, et dans quelques cas dont j'ai été témoin oculaire, les résultats qu'elles ont produits sont quelque chose de miraculeux.

LE VIN DE LA FORET.—Les propriétés médicinales du VIN DE LA FORET diffèrent de celles des PILULES; mais l'efficacité des deux remèdes s'harmonise; et pour la guérison de certains maux l'un des deux remèdes est aussi important pour l'autre que l'eau et la nourriture le sont pour notre existence. Il est certaines maladies qui n'exigent que le vin seul, pour être guéries; tandis qu'il est un grand nombre de maux dont la guérison peut être effectuée par le seul usage des pilules. J'ai désigné dans les directions ci-dessous, quelques-uns des cas où il ne nécessite que l'emploi des pilules, et d'autres où il ne faut que l'usage du vin; ainsi que certains cas où l'un doit se servir à la fois des deux. L'action combinée des deux remèdes produit un effet plus puissant et plus sûr, et guérit plutôt que l'action d'un seul dans tous les cas où j'en ai recommandé l'emploi simultané.

Une dose purgative des pilules de la Forêt, est un remède infaillible pour tous désordres bilieux, et tous maux provenant du dérangement de l'estomac et de la condition morbide des boyaux.

Une ou deux doses guériront de la fièvre, une boîte de pilules et une bouteille de vin ne manquent jamais de guérir et de faire disparaître les plus gros RHUMES, LA TOUX, et les DOULEURS D'ESTOMAC (Je n'ai jamais fait l'essai de mes remèdes dans les cas les plus avancés de consommation, et je ne puis en garantir le succès dans ces cas). Mais ces remèdes guérissent plus promptement que tous autres que je connaisse, les rhumes invétérés, la toux et les douleurs d'estomac.

Faites d'abord usage, pour ces maux, d'une bonne dose purgative des pilules de la Forêt; après quoi continuez à prendre une ou deux pilules tous les soirs, ou ce qu'il en faudra pour causer une selle, le jour suivant, et prenez régulièrement trois doses de vin chaque jour.

Une bouteille de vin et une boîte de Pilules produiront la guérison de l'ASTHME; mais il est des cas difficiles où il en faut davantage.

Les remèdes de la Forêt produisent un soulagement immédiat dans les cas de DISSÉPSIE et d'INDIGESTION et une ou deux boîtes avec autant de

bouteilles guériront infailliblement les cas les plus sévères de ces maladies si douloureuses.

La plupart des maladies ne requièrent aucun changement de régime lorsque l'on prend les remèdes de la Forêt; la Diète cependant, fait exception à cette règle, attendu que le siège de cette affection réside dans les organes digestifs; ainsi l'usage de nourriture chargée ne servirait qu'à empirer le mal. Pour obtenir la guérison certaine de ce mal, prenez une ou deux pilules de la Forêt, tous les soirs avant de vous mettre au lit, et trois doses légères de vin chaque jour. Faites surtout usage de légumes légers, tels que Blé de Turquie, pain de froment, pain de blé d'Indonavata, légumes verts sont parfaitement convenables. Évitez toute nourriture trop riche, la pâtisserie, les puddings, le vinaigre, aux autres acides et tous les stimulants; prenez beaucoup d'exercice.

L'efficacité des remèdes de la Forêt opère régulièrement dans les cas de rhumatisme; les cas très sévères peuvent quelquefois être guéris par leur usage, en dix ou douze jours, tandis que d'autres cas moins graves en apparence, exigent pendant plusieurs mois l'usage de ce remède avant de disparaître. La cause peut dépendre du dérangement de la constitution, mais le plus fréquemment, elle provient de l'usage antérieur de quelques narcotiques, car j'ai toujours remarqué qu'il fallait plus de temps pour guérir les patients qui avaient fait usage de mercure, de vin de colchique et autres drogues empoisonnées. Combien de fois n'entendons-nous pas faire cette remarque, je ne me suis jamais si bien porté que depuis ma dernière maladie.

En effet la cause de ces prostrations et de ces faiblesses après la maladie, ne provient pas si souvent des suites de celles-ci, que des effets pernicieux des drogues dont on fait usage pour se guérir.

FIÈVRES INTERMITTENTES ET TREMBLEMENTS.—Les remèdes de la Forêt sont les meilleurs au monde pour guérir ces fièvres. Une dose ou deux des pilules et moins d'une bouteille de vin suffit pour faire disparaître la fièvre tremblante et guérir le patient. J'ai eu des cas de fièvre tremblante dans lesquels le patient avait les membres très enflés par suite du mauvais effet de médicaments renfermant la quinine. La guérison opérée par le remède de la Forêt n'est jamais suivie de mauvais effet; j'ai même été souvent demandé de faire l'application de mes remèdes pour guérir les mauvais effets de la quinine après que le patient eût été guéri de la fièvre intermittente. Pour guérir cette maladie, suivez les directions suivantes. Prenez une bonne dose des pilules, quand vous vous sentez mieux, afin qu'elles puissent avoir le temps de nettoyer l'estomac et les boyaux, et de produire leur effet en entier quelques heures avant le retour de la fièvre. A cette période de la maladie on a peu près trois heures avant le retour de la fièvre, le patient doit commencer à faire usage du vin, et en prendre chaque demi-heure, des doses d'une ou deux cuillères à table jusqu'au moment de l'apparition de la fièvre tremblante, auquel temps on doit cesser de prendre des doses. Cela peut faire disparaître le mal, mais on doit continuer à faire usage du vin de la Forêt par doses régulières deux fois par jour, afin de prévenir le retour du mal et donner de la force à la constitution. Je dois ajouter aux directions qui précèdent, que le patient peut se dispenser de faire usage du vin pendant l'apparition de la fièvre; il faut faire usage pendant ce temps d'eau froide, et quand les sueurs commencent à se manifester, prendre du thé chaud.

ULCÈRES, CLOUS, PUSTULES, MALADIES SCABIEUSES, DARTRES, ERYSIPELES, RHUMES, MAL D'YEUX, et toutes autres SORTES D'HUMEURS. Je n'ai jamais vu rien de si certain et efficace que les remèdes de la Forêt pour la cure de ces maladies; elles originent toutes de la même cause.—Impureté du sang.—D'ordinaire les Pilules suffisent pour la guérison de la plupart de ces dérangements; mais si l'on fait usage des deux remèdes, deux boîtes de pilules et deux ou trois bouteilles de vin guériront infailliblement les cas les plus difficiles et souvent la moitié de cette quantité suffira pour opérer cette guérison.

Dans chacune de ces maladies, prenez d'abord une pleine dose purgative des pilules, et après cela prenez une dose apéritive tous les soirs en vous couchant et le vin, trois fois par jour.

Deux boîtes de pilules, et autant de bouteilles de vin guériront les cas les plus mauvais, cas de JAUNISSE.

Prenez une ou deux doses purgatives des pilules, après cela continuez à les prendre en doses apéritives et faites usage du vin trois fois par jour.

LES DÉRANGEMENTS ORGANIQUES des FEMMES, produits par le froid ou par la faiblesse de la constitution, cèdent toujours à quelques doses du vin de la forêt, alors même, qu'ils sont les plus invétérés et de la nature la plus antique, et si l'on continue à faire usage de ce vin, pendant quelques semaines, ces dérangements ne reviendront plus. Le vin convient parfaitement à la constitution des femmes et leur donne de la force, de la vigueur et tous les signes certains de la santé.

Pour ces dérangements prenez une dose de vin par heure, jusqu'à ce que vous vous sentiez soulagé. Dans les cas les plus sévères il convient de prendre un bain de pieds chauds, à l'époque de la menstruation il faut cesser l'usage du vin.

FAIBLESSES, EMANATIONS, SUEURS NOCTURNES, ET INDISPOSITIONS RESULTANT DE LA FAIBLESSE DE LA CONSTITUTION.—Le vin de la forêt est un remède populaire pour toutes ces maladies. Il suffit d'une à trois bouteilles pour guérir les cas les plus graves, même sans l'usage des pilules; mais lors qu'ils sont accompagnés d'autres dérangements, il faut faire usage des pilules.

Prenez une dose de vin régulièrement trois fois par jour, et une ou deux pilules chaque fois, si l'estomac contient trop de bile, ou si le système n'est pas en ordre, il convient de faire précéder le traitement régulier à une pleine dose purgative des pilules.

Pour l'hydropisie et les dérangements des reins, prenez d'une à trois pilules chaque soir, et une légère dose de vin répétée deux ou trois fois par jour.

DIRECTIONS GÉNÉRALES.

De quatre à six des pilules de la forêt forment une pleine dose purgative pour un adulte.

D'une à trois pilules de la forêt agissent comme apéritif sur un adulte, leur effet étant sensible sur le sang et relâchant légèrement les boyaux.)

Pour un adulte, la dose ordinaire du Vin de la Forêt est d'une à deux cuillères à table.

Pour les enfants âgés de plus de huit ans la dose des pilules est de la moitié de celle prescrite pour un adulte.

Le tiers de cette dose suffit pour un enfant au-dessus de trois ans.

Comme l'âge et la constitution diffèrent chez tous les individus la meilleure règle à suivre est de donner de petites doses purgatives dans toutes les maladies aiguës, ou dans tous les cas qui exigent une purgation active; et dans les maladies chroniques ou anciennes, prenez des doses apéritives, ou ce qui suffit chaque soir pour relâcher légèrement les boyaux une ou deux fois le lendemain.

Le Vin de la Forêt devrait être pris trois fois par jour, avant les repas.

Le temps le plus convenable pour prendre les pilules est le soir au moment de se mettre au lit; mais si la circonstance l'exige, on peut les prendre dans tout autre temps.

Pour que les remèdes de la Forêt agissent efficacement, il n'est pas nécessaire de changer de régime. Prenez une nourriture substantielle, soyez régulier dans vos habitudes et acquiescez-vous des devoirs de votre état comme de coutume.

Le Vin de la Forêt se vend, en large bouteille carrée, une piastre la bouteille; six bouteilles pour cinq piastres. Les Pilules de la Forêt, en petites